

Conseil d'école n°1

Mardi 4 novembre 2025
17h-19h



École Lamartine élémentaire
21 rue Paul Gasq, 21000 Dijon
tél. 03 80 71 43 31
0211403L@ac-dijon.fr
Site : <http://ele-dijon-lamartine-21.ec.ac-dijon.fr/>



Présents	Excusés
Représentants des parents d'élèves : Caro Héloïse, Mahi-Moussa Nadia, Digard Audrey, Brouillon Sophie, Petitpierre Elise, Lasnami Sarah, Ait-Sidi Ahmed Marion, Lavocat-Peguet Alexandra, Noguès-Cubelles Cindy	Représentants de parents d'élèves : M. Baroin
Partenaires : Blaya Delphine (Adjointe à la Maire de Dijon), Nurdin Marion (Directrice du périscolaire) , Porcherot Mylène (Coordinatrice du DECLIC), Page Marylène (Référente parcours PRE), Lecki Elodie (Coordinatrice du REP des Grésilles)	IEN : M. Gombert
AESH : Lacroix Nathalie, Gélinet Anne-Sophie, Diho Jean-Pierre	AESH : Roger Christelle, Bollet Elodie, M'Sili Azeza
Professeurs : Lapo Jonathan, Briot Marion, Cotet Lydie, Grandferry Annick, Keruzore Ambre, Jafflin Marie, Gauthier Jean-Baptiste, Barsoum Catherine, Bédrines Christelle, Simonneau Léa, Wantz Julie, Méoli Audrey	Professeurs : Larchevêque Sandrine, Tarrius Fabien



Rappel des prérogatives du conseil d'école.

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

- 1° Vote le règlement intérieur de l'école;
- 2° Établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire;
- 3° Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur:
 - a) Les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement;
 - b) L'utilisation des moyens alloués à l'école;
 - c) Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés;
 - d) Les activités périscolaires;
 - e) La restauration scolaire;
 - f) L'hygiène scolaire;
 - g) La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement
 - h) Le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.
- 4° Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école;
- 5° En fonction de ces éléments, adopte le projet d'école;
- 6° Donne son accord:
 - a) Pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles prévues par l'article L. 216-1 ;
 - b) Sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège prévu par l'article L. 401-4.
- 7° Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école, conformément à l'article L. 212-15.



Rappel des prérogatives du conseil d'école.

Membres ayant le droit de vote.

Le conseil d'école est composé des membres suivants :

- Directeur de l'école, qui préside le conseil
- Ensemble des maîtres affectés à l'école
- Maire
- Conseiller municipal ou président de l'intercommunalité
- Représentants élus des parents d'élèves (autant de représentants que l'école comporte de classes)
- Délégué départemental de l'éducation chargé de visiter les écoles.

L'ensemble de ces membres a le droit de vote.

L'ordre du jour

01 Installation du nouveau conseil d'école

02 L'organisation pédagogique, les effectifs, les spécificités

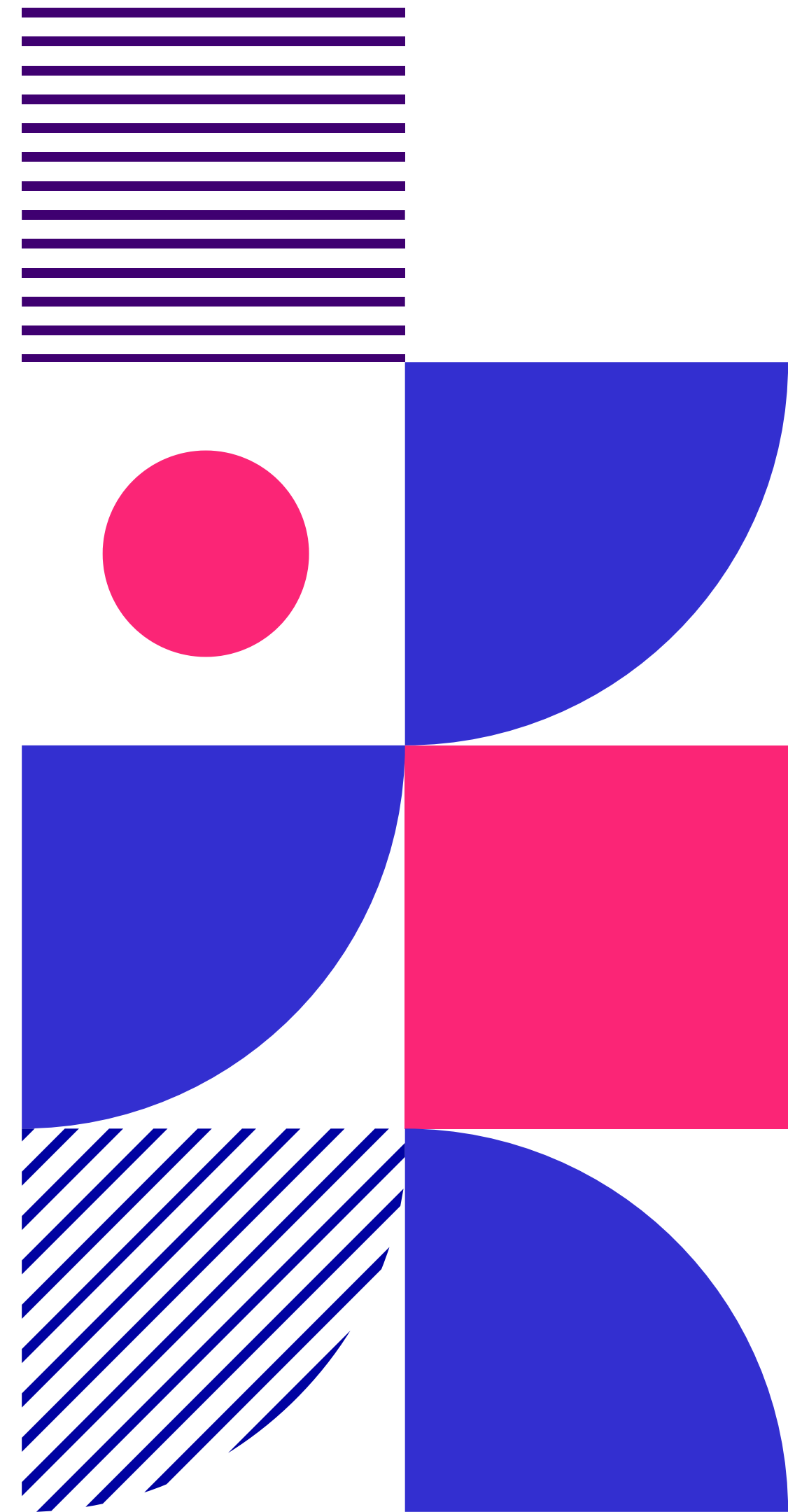
03 La santé à l'école

04 Le règlement intérieur, la sécurité, les locaux, les travaux

05 Le DECLIC, le P.R.E.
l'O.E.P.R.E. l'E.I.L.E.

06 Les projets de l'année

07 Le calendrier prévisionnel



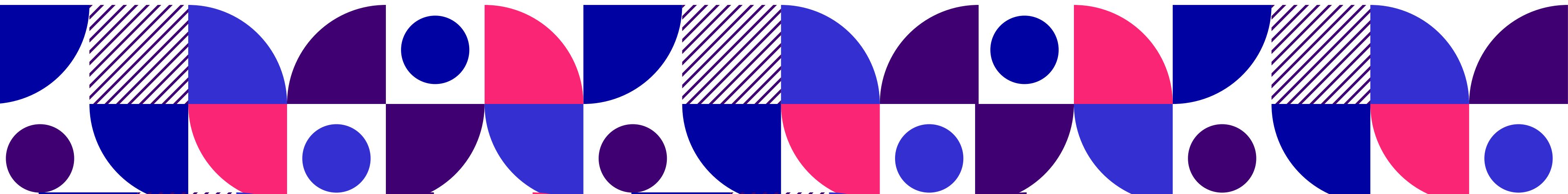
L'installation du nouveau conseil d'école

→ **Présentation générale**

→ **Résultats des élections :**

238 inscrits, 134 votants, taux de participation de 56,3 %.

10 parents élus : Mmes Caro, Lasnami, Mahi-Moussa, Noguès-Cubelles, Digard, Lavocat-Peguet, Petitpierre, Ait-Sidi Ahmed, Brouillon et M. BAROIN.



Notre équipe et notre école



157 élèves



6 AESH



14 professeur.e.s



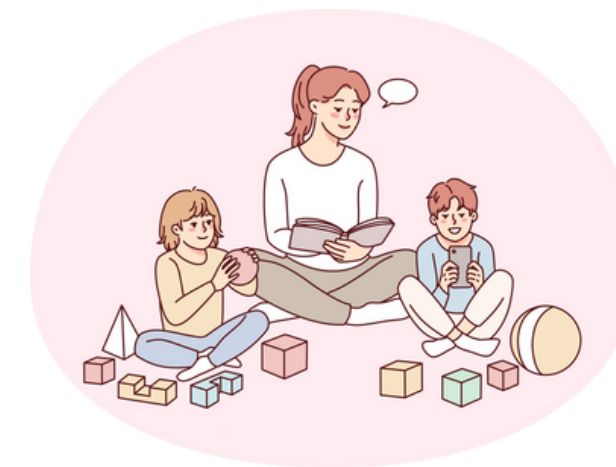
1 professeure de
français



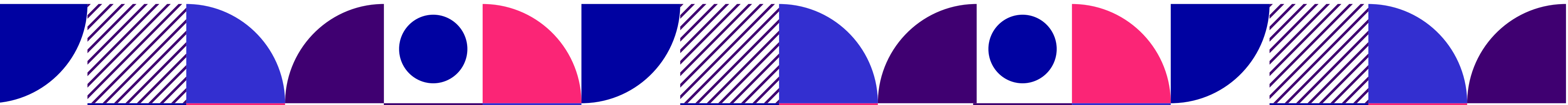
1 maitresse E +
une psychologue
+1 maitresse G



Une équipe d'agents
d'entretien et de cantine

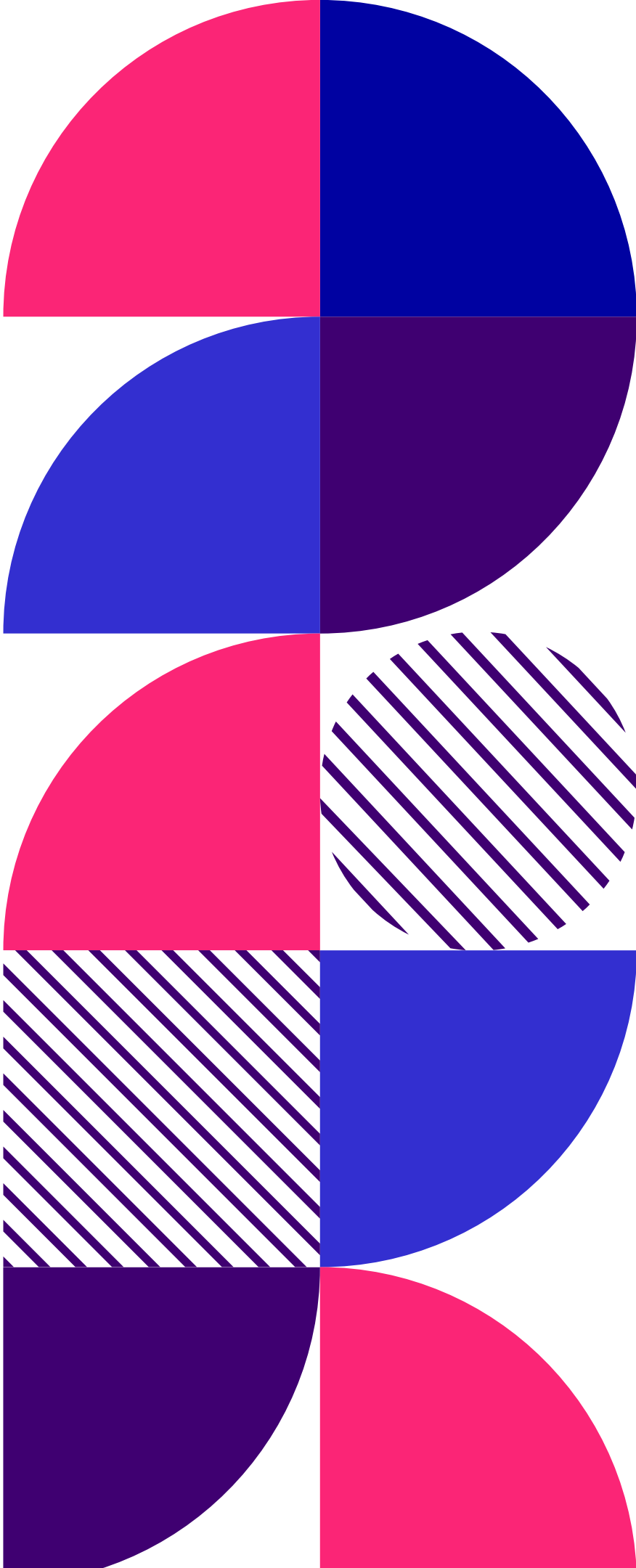


Une équipe
d'animateurs



L'organisation pédagogique

CP	CE1	CE2	CM1-CM2	UPE2A
2 classes	3 classes	2 classes	3 classes	1 classe
28 élèves	29 élèves	30 élèves	70 élèves	14 élèves
Cycle 2 : 87 élèves			Cycle 3 : 70 élèves	/



Le périscolaire, la restauration et le TAP : Marion Nurdin.

Mme Nurdin dirige deux structures. Son bureau est situé à l'école Lamartine.

Le service comporte deux animateurs permanents (Johanna et Tony), des animateurs vacataires et des AESH-animateurs sur le temps de cantine.

Plusieurs projets seront menés cette année :

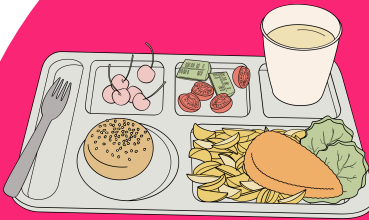
- Chouette cantine (travail sur le menu pour améliorer la compréhension de ce que l'on mange) ;
- Récupération des bio-déchets pour alimenter le compost ;
- Ludothèque de quartier (des caisses de jeux tournent sur le quartier avec une soirée "ludipéri" prévue en fin d'année.)
- Projet compétences psycho-sociales : création d'une salle sensorielle au périscolaire pour proposer aux enfants des séances de relaxation.

Effectifs :

- environ 120 enfants inscrits en cantine (moins d'enfants suite à la fermeture d'une classe et donc un animateur en moins pour encadrer les enfants).
- une moyenne de 15 enfants présents le matin et le soir au périscolaire ;
- 50 enfants présents au TAP les jours d'aide aux devoirs / Plus d'enfants inscrits le vendredi.

Sorties : patinoire, balade au jardin de l'Arquebuse, activités sportives avec l'USEP.

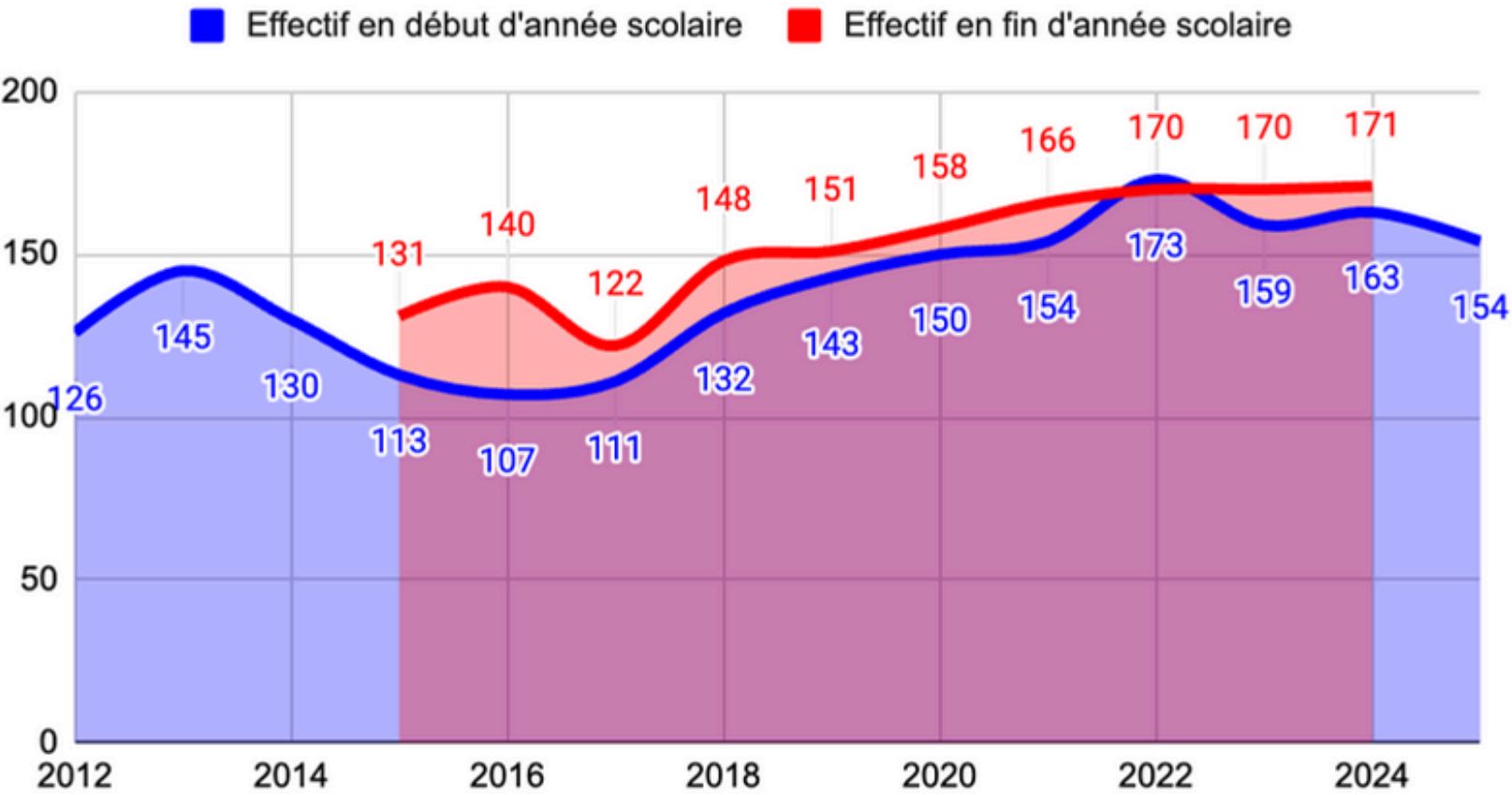
Rappel : si les enfants vont au DECLIC puis au périscolaire, il faut obligatoirement cocher TAP et PÉRI sur l'application.



Les effectifs de l'école

2024-2025	Rentrée 2025	4/11/25	2026-2027
171 élèves	154 élèves	157 élèves	160 élèves (33 CP)
11 classes + le regroupement UPE2A	10 classes + le regroupement UPE2A		?

Effectifs de l'école élémentaire Lamartine



Baisse significative généralisée :

- 2,4% pour Dijon centre
(4534 à 4427 élèves)

Dijon : 10266 élèves (2024) / 10 055 (2025)

Les spécificités de Lamartine



Un flux d'élèves important lié à la proximité du CADA et du CHRS Blanqui :

7 nouvelles inscriptions depuis le début de l'année dont 6 liées au CADA ou au CHRS.



De nombreux élèves à besoins éducatifs particuliers :

13 élèves notifiés MDPH et 6 en attente d'étude de leur dossier soit l'équivalent d'une classe.

La santé à l'école

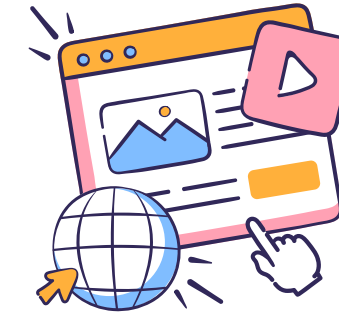


→ Garantir les conditions d'une école qui protège et qui rassemble

Pôles santé -
bien-être -
protection de
l'enfance



Usage
raisonné du
numérique



Plan "brisons
le silence"

Activité
sportive
30' APQ

Protocoles
de santé
mentale

Lutte contre le
harcèlement





Le règlement intérieur

La sécurité, le PPMS

L'utilisation des locaux

Les travaux



Le règlement intérieur de l'école

→ Relecture du règlement intérieur et vote des modifications.

<https://ele-dijon-lamartine-21.ec.ac-dijon.fr/wp-content/uploads/sites/482/2024/11/Extrait-du-reglement-scolaire-2024-2025.pdf>

Horaires - ponctualité.

“Pour le bon fonctionnement des classes et dans l'intérêt de l'enfant, les parents doivent veiller à ce que leur enfant arrive à l'heure. *Il est rappelé que les enfants sont sous la responsabilité exclusive de leurs parents jusqu'à 8h40 et 13h40, y compris dans la première cour /parking de l'école.*”

Discipline générale - comportement des élèves - sanctions

“L'utilisation du téléphone portable *et de tout objet connecté (type montre connectée)* est interdite pour les élèves dans l'enceinte de l'école. *Les objets confisqués seront rendus exclusivement aux parents*”.



Le règlement intérieur de l'école

→ Relecture du règlement intérieur et vote des modifications.

<https://ele-dijon-lamartine-21.ec.ac-dijon.fr/wp-content/uploads/sites/482/2024/11/Extrait-du-reglement-scolaire-2024-2025.pdf>

Discipline générale - comportement des élèves - sanctions

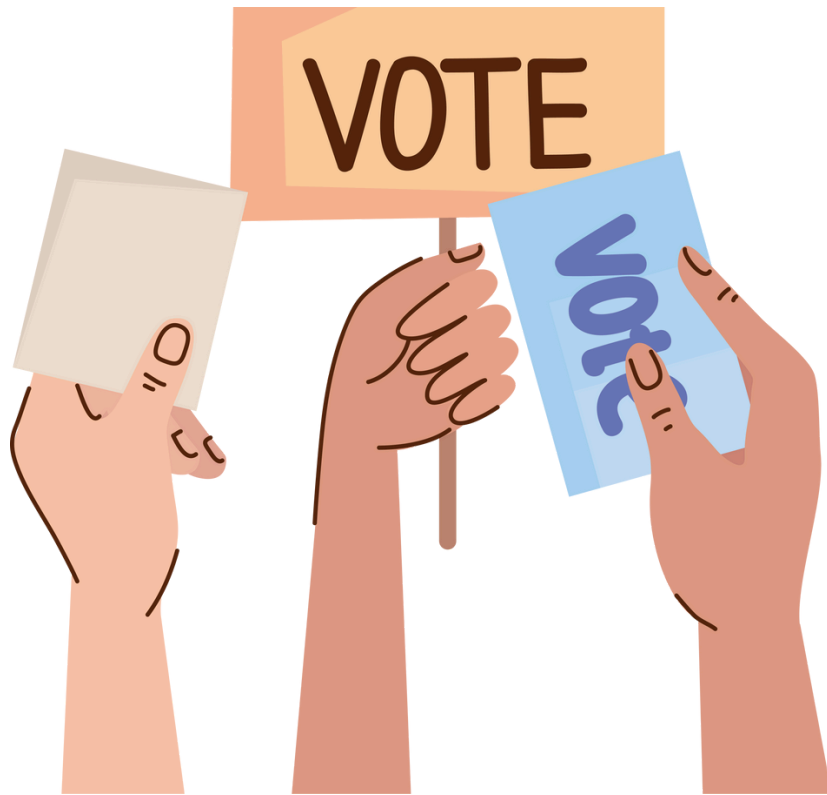
En raison de l'application du plan VIGIPIRATE au sein des établissements scolaires, il est interdit de circuler entre l'école élémentaire et l'école maternelle par la cour. Les parents et les élèves sont donc dans l'obligation d'entrer et de sortir des deux établissements en utilisant les entrées principales.

En vertu de la LOI n° 2024-120 du 19 février 2024 visant à garantir le respect du droit à l'image des enfants, il est formellement interdit pour les parents ou les accompagnateurs de prendre et/ou de diffuser des photographies et des vidéos des enfants (autres que le leur), ceci sur tous types de supports (papier ou numérique) et lors de tout événement scolaire. Cette règle s'applique également à tous les membres de la communauté éducative placés en responsabilité d'élèves, sauf si une autorisation de prise de vue a été signée par les responsables légaux de l'élève.



Le règlement intérieur de l'école

→ **Vote des modifications.**



Nouveau règlement adopté à l'unanimité.



La sécurité et le PPMS

→ **Plan vigipirate toujours en vigueur**

→ **Nouveau système d'alerte installé par la ville** : très efficace mais impressionnant pour les élèves. Une écoute des signaux et des messages d'alerte est prévue en période 2 pour familiariser les élèves et rendre les exercices moins anxiogènes.

→ **Plusieurs exercices sont prévus au cours de l'année :**

- incendie : au moins 2 dans l'année (*le premier a été réalisé en période 1, le suivant est prévu en période 4*).
- confinement (*le premier a été réalisé en période 1, le suivant est prévu en période 2*).
- évacuation (*prévu en période 5*)
- risques majeurs (*prévu en période 3*)



L'utilisation des locaux

- Problématique d'accessibilité pour les élèves et les personnes en situation de handicap moteur
- Manque de place à la cantine
- La salle polyvalente est très utilisée et réaménagée plusieurs fois par semaine et/ ou par jour
- Pas d'espace disponible pour créer une bibliothèque, une salle informatique ou une salle d'art plastique par exemple.
- Problématique liée au partage des espaces intérieurs et extérieurs entre le DECLIC, le TAP, l'EILE.



Les demandes de travaux

Travaux demandés en 2024-2025 :

- l'installation dans la classe 103 d'un tableau blanc léger et magnétique ;
- l'installation d'une grille de protection sur un néon dans la salle 105 ;

→ *ces deux demandes sont toujours en attente de réalisation.*

Nouvelles demandes de travaux ou d'aménagements :

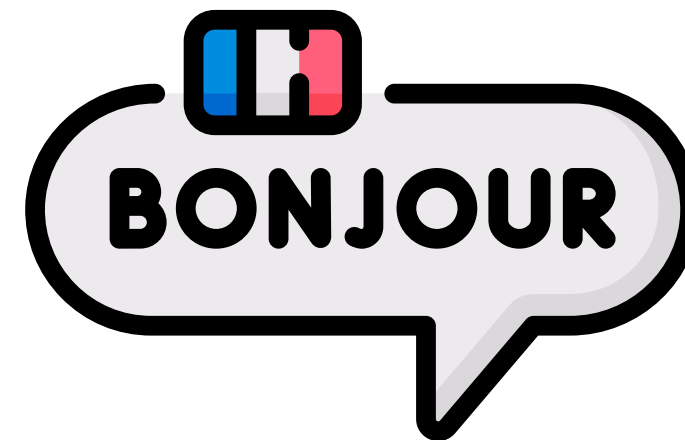
- l'installation de panneaux d'affichage dans les montées d'escaliers (*intervention à formuler via le formulaire logistique*) ;
- la réfection de la cour, avec l'enlèvement des pavés soulevés par les racines des arbres (*intervention en cours*) ;
- le débouchage des grilles d'évacuation de pluie dans la cour (*intervention à redemander*) ;
- l'installation d'un abri pour protéger les vélos et les trottinettes de la pluie (*pas d'aménagements prévus à ce jour*) ;
- des marquages au sol dans la cour (terrain de basket, marelles, lignes de courses..) (*demande prise en compte*) ;
- la réparation des tables en bois (vis qui dépassent, lames cassées) (***réparation effectuée***) ;
- mise au norme en terme d'accessibilité (*Mairie en attente de précisions quant aux aménagements souhaités*) ;
- réparation des panneaux d'affichage de la rue et du parking (*intervention à formuler via le formulaire logistique*).

DECLIC, OEPRE, EILE, PRE

DECLIC jusqu'à 17h30,
lundi/mardi/jeudi :
Mme PORCHEROT



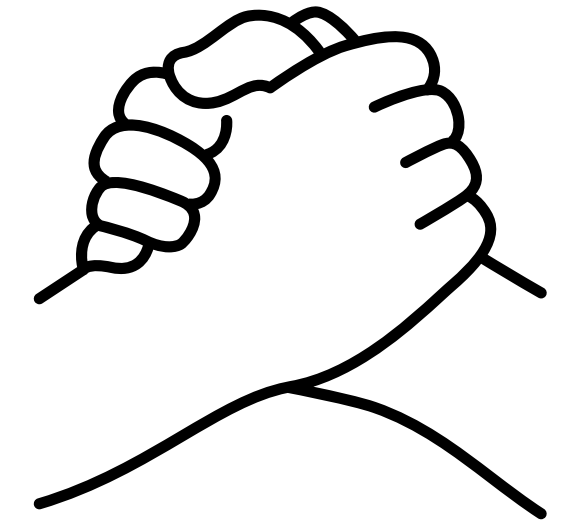
Cours de français
pour adultes
2 fois/semaine :
Mme JAPIOT



Cours d'EILE
1 jour/semaine :
M. EL KHAL



P.R.E. : un
accompagnement
individualisé :
Mme PAGE



DECLIC : Mylène PORCHEROT.



DECLIC (anciennement le CLAS) propose un accompagnement à la scolarité le lundi, le mardi et le jeudi de 16h20 à 17h30.

Rappel : l'aide aux devoirs n'est pas l'objectif principal du DECLIC mais pour répondre à un besoin important exprimé par les familles, il est proposé deux soirs d'aide aux devoirs (lundi et jeudi) et un soir d'activités culturelles.

Le DECLIC est composé de cinq groupes de 12 élèves soit une capacité d'accueil de 60 élèves. A ce jour 54 élèves sont inscrits.

Chaque groupe est encadré par deux animateurs et des bénévoles. Nous sommes chanceux puisque nous disposons de 10 animateurs et 4 bénévoles sur la structure.

Thématique du début d'année " Trop forts" : les élèves de CM1-CM2 participent chaque mardi à un atelier culturel encadré par ATEF. Ils y découvrent des artistes en situation de handicap devenus célèbres (Beethoven, Ray Charles par exemple) et pratiquent des exercices rythmiques ou vocaux. La même thématique est travaillée par les animateurs pour les enfants de CP-CE1-CE2.

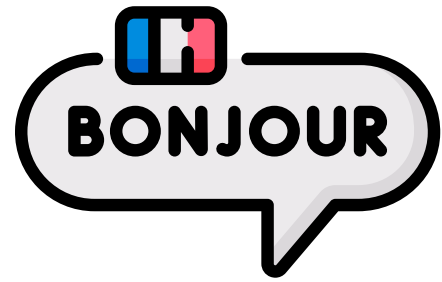
→ Les élèves de CP-CE1-CE2 bénéficieront à leur tour d'un projet personnalisé autour de la nature et l'éducation à l'environnement en deuxième partie d'année.

L'objectif est également de mobiliser les familles en dehors du temps et de l'espace scolaire pour les amener à découvrir la MEP Baudelaire. Deux premières sorties ont été proposées lors des vacances d'automne : la visite du château de Rosières et un spectacle musical au Bistrot de la scène. Toutes les familles contactées ont accepté les propositions.

Des sorties sont également prévues prochainement pour visiter la ludothèque du quartier rebaptisée "la malle à fleurs" , ainsi qu'une sortie au marché de Noël.



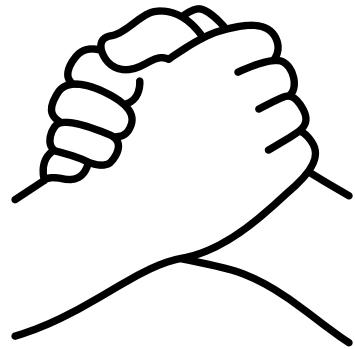
OEPRE, EILE, PRE



Les cours de français pour adultes ont lieu 2 fois/semaine (jeudi et vendredi après-midi de 13h50 à 16h) avec Mme JAPIOT. Entre 8 et 12 personnes y participent en ce début d'année.

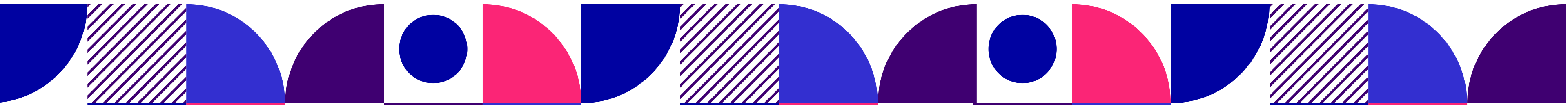


Cours d'EILE en langue arabe ont lieu une fois/semaine le lundi soir avec M. EL KHAL. Malheureusement, la superposition avec le DECLIC entraine une baisse de fréquentation. Seulement une dizaine d'élèves se sont inscrits sur les 27 souhaits émis l'an dernier.



P.R.E. (programme de réussite éducative) propose un accompagnement individualisé en fonction des besoins des familles. Ce programme peut proposer une aide pour accéder aux loisirs, à la culture, aux soins. Il peut aussi apporter un soutien à la parentalité, orienter vers des organismes dispensant des cours de français et accompagner dans la réalisation de démarches administratives complexes.

A ce jour, une quinzaine de familles de l'école sont accompagnées par Mme PAGE, référente pour notre école.

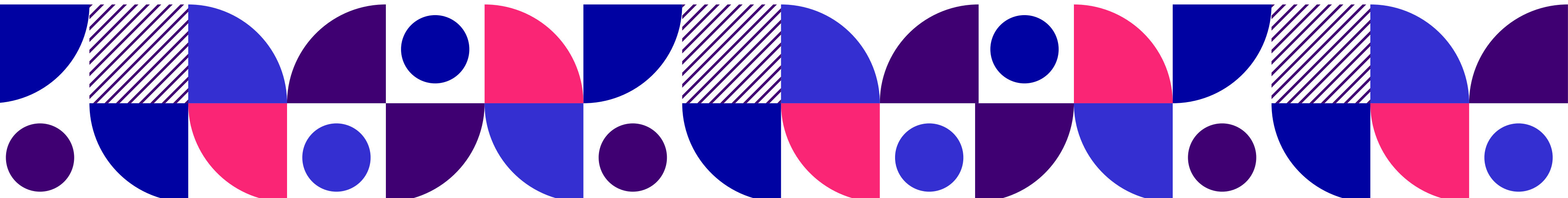


Les projets de l'année

D- AXES STRATÉGIQUES DU PROJET DE RÉSEAU 2025-2030 : au regard des 4 domaines de l'évaluation des écoles

AXES STRATÉGIQUES			
DOMAINE 1 • LES APPRENTISSAGES • LES PARCOURS DES ÉLÈVES • L'ENSEIGNEMENT	Renforcer la maîtrise du français oral et écrit dès la maternelle pour faciliter l'accès à tous les apprentissages	Renforcer la cohérence des parcours des élèves en consolidant les transitions inter-cycles et inter-degrés et en répondant à leurs besoins spécifiques	Poursuivre l'harmonisation des pratiques pédagogiques
DOMAINE 2 • LA VIE ET LE BIEN-ÊTRE DE L'ÉLÈVE • LE CLIMAT SCOLAIRE	Accompagner le travail personnel de l'élève	Développer l'autonomie et la responsabilisation des élèves	Harmoniser les pratiques sur les différents temps de vie de l'enfant
DOMAINE 3 LES ACTEURS, LA STRATÉGIE ET LE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES	Améliorer la communication interne	Renforcer la coopération pédagogique et l'organisation du travail pour une meilleure cohérence des enseignements, en fonction des besoins	
DOMAINE 4 L'ÉCOLE DANS SON ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL ET PARTENARIAL	Renforcer la cohérence, la lisibilité et la dynamique collective du REP	Renforcer une alliance éducative inclusive en impliquant toutes les familles dans le parcours scolaire des élèves, en lien avec l'ensemble des partenaires du territoire	

Réécriture
⇒ **du projet de réseau**
puis du projet
d'école à venir.

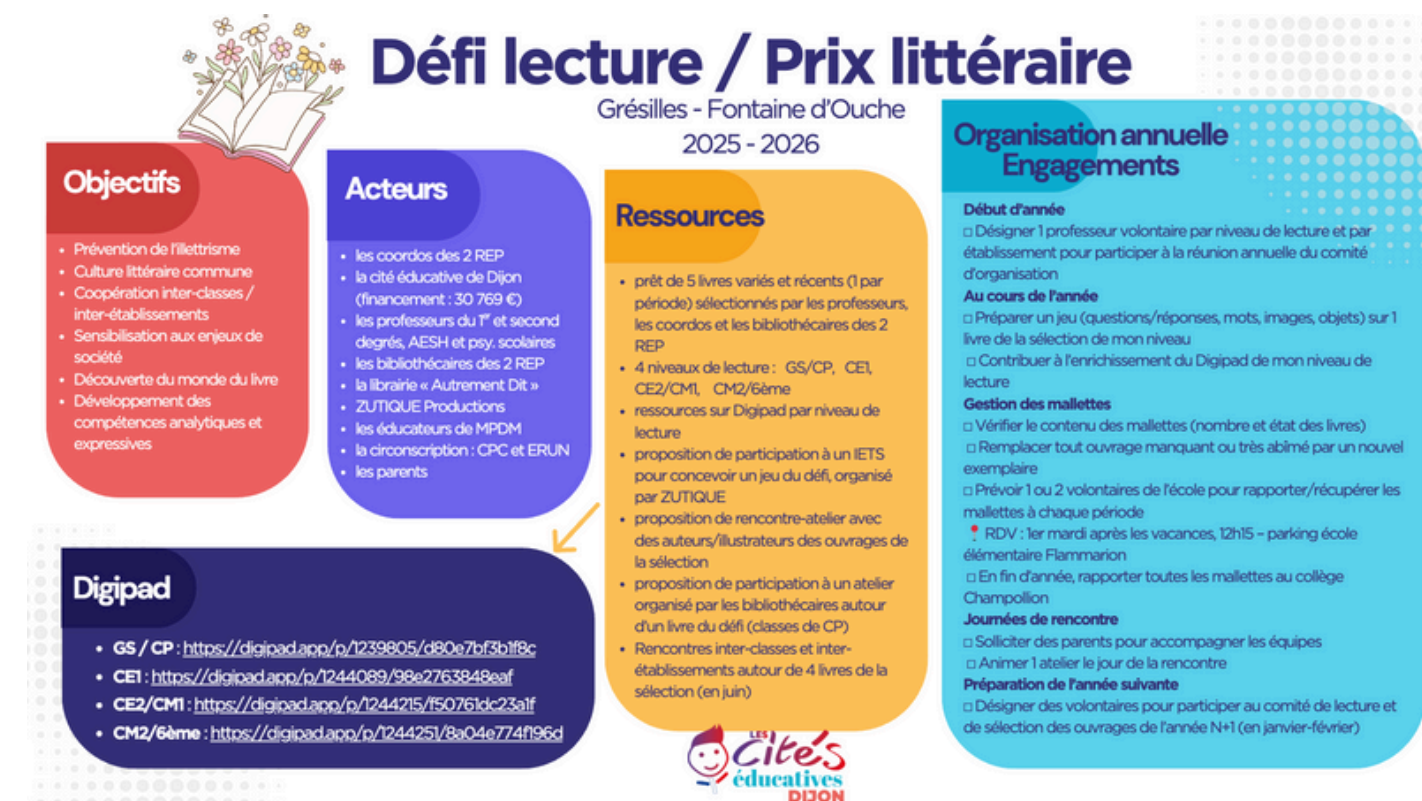
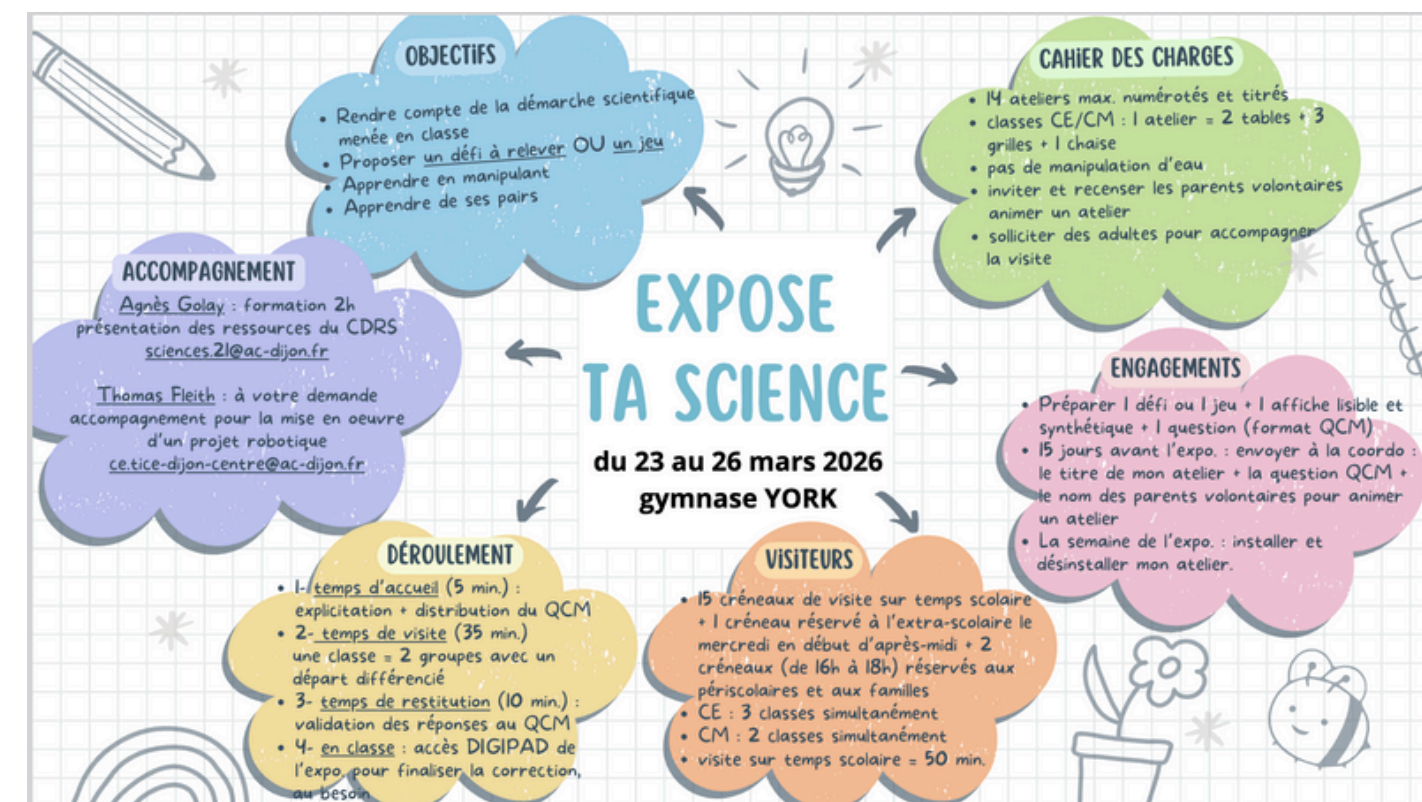


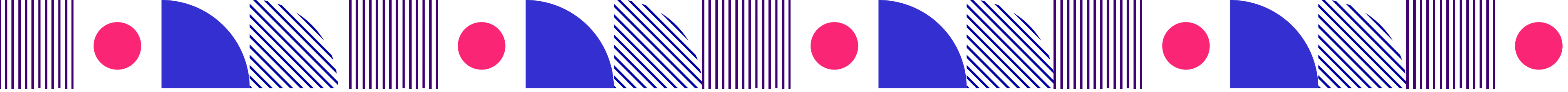
Les projets du REP : Elodie Lecki

- « Raconte-moi un livre » (RAMUL) en maternelle ;
- « Défi Lecture » de la GS à la 6ème ;
- « Expose ta science ».

Cette année, ce seront les classes de CE-CM, ainsi que les enfants du péri et de l'extra-scolaire qui exposeront, du 23 au 26 mars, au gymnase York. Les parents sont les bienvenus pour animer un atelier, accompagner un groupe d'élèves ou venir visiter en famille.

→ Tous ces projets associent les partenaires du quartier et les parents.





La cité éducative de Dijon : Elodie Lecki

C'est un label national qui a été renouvelé à Dijon jusqu'en 2027. Il permet de **soutenir des actions éducatives en faveur des jeunes de 0 à 25 ans**, résidant dans les quartiers prioritaires de la ville. Il reconnaît et facilite les alliances entre les différents acteurs : services de l'Etat, services des collectivités, associations, parents/habitants.

- 3 enjeux : ***conforter le rôle de l'école, promouvoir la continuité éducative, ouvrir le champ des possibles.***
- 3 acteurs principaux : la préfecture, la collectivité, l'éducation nationale.

Sur les 2 réseaux d'éducation prioritaire de Dijon (Grésilles et Fontaine d'Ouche), elle permet de soutenir financièrement :

- **des PROJETS** : Raconte-moi un livre (2025-26 : 10 655€ , soit 11€/élève) Défi lecture/Prix littéraire (2025-26 : 30 769€ , soit 15€/élève)
- **des POSTES** : 1 éducatrice de jeunes enfants (EJE) au sein des dispositifs « Moins de Trois Ans » (Grésilles : MTA Champollion), 1 référente famille dans les Maisons d'Education Populaire (Grésilles : MEP l'Essentiel-le)
- **du MATERIEL** : des vélos et du petit matériel pour faciliter l'enseignement du Savoir Rouler A Vélo (SRAV) stockés sur 3 pôles aux Grésilles : Flammarion, Lamartine et Champollion

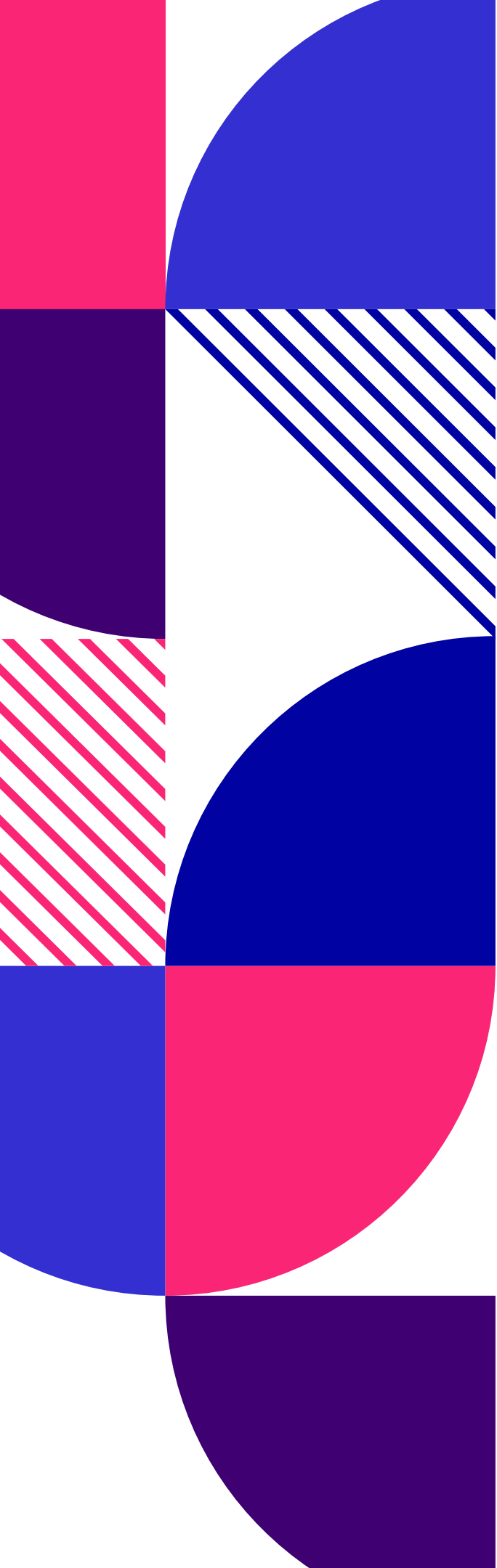
Pour l'école élémentaire Lamartine, la cité éducative a soutenu à hauteur de 28 400€ , les actions suivantes :

- projets culturels (Les échos créatifs, la chorale d'école : création d'une chanson) ;
- projets d'éducation à la citoyenneté (ateliers philo) ;
- matériel pédagogique (école dehors).

Les projets de l'année

- Du jardin à l'assiette / Ecole du dehors
- Résidence d'artiste avec Rosalie Piras
- Projet ATE (Latitude 21)
- Parade métisse
- Défis lecture
- Petit déjeuner
- Ecole et cinéma
- Classes ouvertes aux parents/Ateliers parents
- Les liaisons OEPRE
- Journal d'école
- Le vide grenier
- Cross d'école
- Tournage du film par Alexandre Mourot
- La chorale





Le calendrier prévisionnel

- **Les prochains conseils d'école** : lundi 23 mars et jeudi 11 juin 2026
- **Les photos de classe** : lundi 2 mars 2026
- **Le vide grenier** : mai 2026 (Beaumarchais : 26 avril)
- **La fête d'école** : vendredi 5 juin ou **vendredi 26 juin 2026** (date privilégiée par les membres du conseil d'école).

École Lamartine élémentaire
21 rue Paul Gasq, 21000 Dijon
tél. 03 80 71 43 31



**La directrice de l'école :
Méoli AUDREY**



École Élémentaire
LAMARTINE
21, rue Paul Gasq
21000 DIJON